

# La charte

La charte du SYSTEME D'ECHANGE LOCAL (SEL) a pour objet de définir le cadre dans lequel le **SEL de la Rémarde** (association loi 1901) pratique des échanges avec comme constante de privilégier les individus dans leurs savoirs, leur liberté de penser et leur différence.

Le Système d'Echange Local offre la possibilité d'échanger autrement et librement, en privilégiant le lien plutôt que le bien dans le respect des personnes, en valorisant les savoirs et savoir-faire, la responsabilité de chacun, la coopération et la solidarité,

**La fraternité** est le cœur de l'association.

**La relation humaine** est privilégiée et l'expérience de vie est partagée plutôt que l'accumulation de biens matériels.

**La responsabilité** est la mesure de notre liberté. Toute personne est responsable de la relation établie au sein de l'association avec une autre personne ou un groupe de personnes.

**L'égalité** : Toutes les personnes qui adhèrent au **SEL de la Rémarde** ont les mêmes droits. Toutes les compétences ont les mêmes valeurs.

Le **SEL de la Rémarde** qui se réfère à la charte dite « Esprit du S.E.L » a pour objectif :

- D'expérimenter et de développer des pratiques d'échanges estimés en ECREVISSES, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité de façon à entretenir des relations amicales de voisinage.
- De faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe.
- De fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées et indépendantes des partis politiques et des mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs.
- De faire vivre des valeurs solidaires fondées sur la confiance, la convivialité, le lien social, le dialogue et la réciprocité au sein du groupe.
- D'œuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.

Aucune opération financière n'est admise dans le cadre du SEL, hormis le remboursement de certains frais engagés par l'offrant pour répondre aux exigences de l'échange.

Le **SEL de la Rémarde** s'engage à respecter les autres groupes de SEL et la richesse de leurs différences.